



Mariage algérien résident en France avec étrangère

Par **Aceen**, le **06/08/2018** à **19:40**

Bonjour,

Je suis algérien résidant en France depuis 6 ans, j'ai une carte de résidence vie privée-familiale depuis deux ans maintenant (avant j'étais étudiant). Je suis une personne handicapé moteur, je souhaite me marier avec une femme (une indonésienne qui vit en Indonésie), mais je ne connais pas du tout comment cela se passe, je ne sais pas si ma future femme aura le droit de venir en France après le mariage, ou si je pourrais faire un regroupement familiale sachant qu'elle est de nationalité indonésienne et moi algérien résident en France.

Si quelqu'un peut me guider ce serait d'une grande aide.

Merci beaucoup à vous.

Par **amajuris**, le **07/08/2018** à **09:52**

Bonjour,

Une fois mariés, vous pourrez faire venir votre épouse dans le cadre du regroupement familial, si vous remplissez les conditions de revenus et de logement.

Salutations

Par **Visiteur**, le **09/08/2018** à **14:22**

Bjr

Vous résidez légalement en France, donc vous pourrez faire la demande.

Par **Aceen**, le **09/08/2018** à **14:35**

Merci beaucoup pour vos réponses.